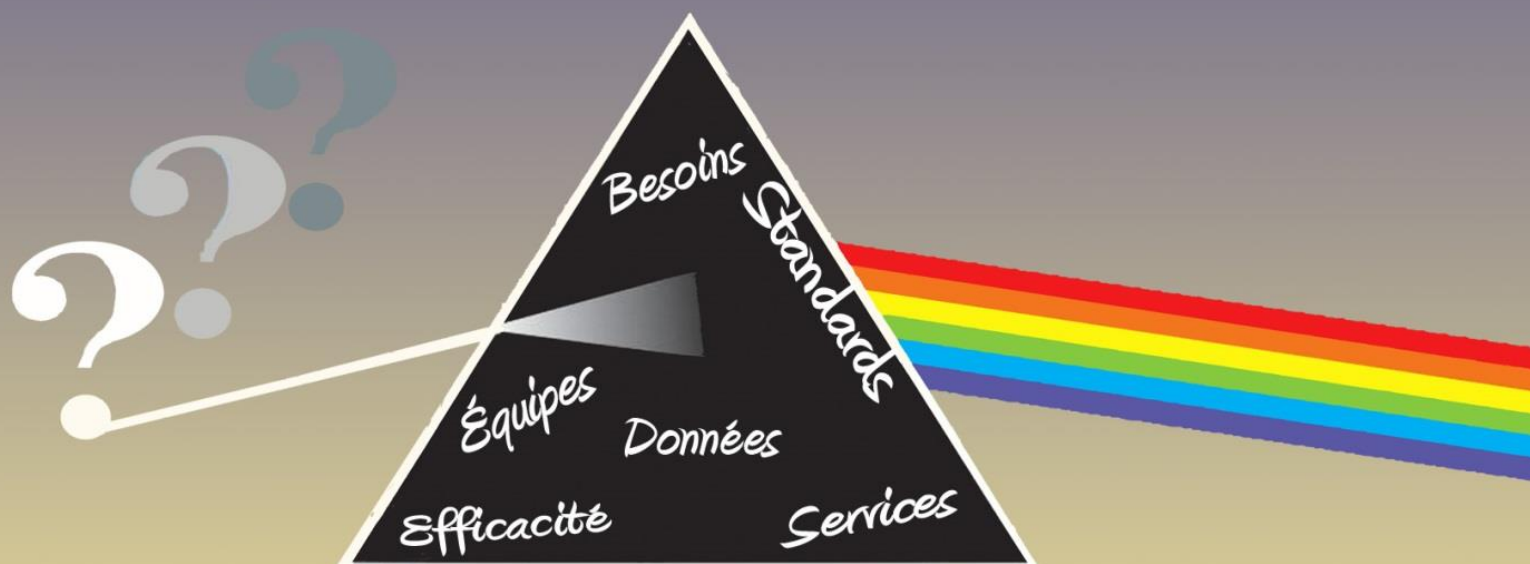


LA FACE CACHÉE DE LA SÉPARATION

Rapport d'évaluation

Patricia Bouchard, coordonnatrice du PEP
Louise Chamberland, éducatrice spécialisée
Gilles Mireault, chercheur
et l'équipe polyvalente L'Ancienne-Lorette



PEP

Projet d'Évaluation des pratiques



Centre jeunesse
de Québec

Institut universitaire

Projet sous la direction de l'équipe scientifique du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire

Janvier 2015

Projet d'évaluation des pratiques (PEP)

La face cachée de la séparation

Patricia Bouchard
coordonnatrice du PEP

Louise Chamberland
éducatrice spécialisée

Gilles Mireault
chercheur d'établissement

L'équipe polyvalente de L'Ancienne Lorette

Janvier 2015

La face cachée de la séparation

Mise en page : Lucille GRONDIN

Note : Dans le présent texte, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Tous droits réservés. La traduction et la reproduction totale ou partielle de ce document sont autorisées à la condition que la source soit mentionnée :

Production : Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire
Direction scientifique
2915, avenue du Bourg-Royal
QUÉBEC (Québec) G1C 3S2

Téléphone : 418 661-6951

Télécopieur : 418 661-5079

Site Internet : centrejeunessedequébec.qc.ca

Table des matières

	PAGE
Liste des tableaux.....	v
Liste des acronymes.....	vii
Remerciements	ix
Résumé.....	1
1. Développement et présentation du projet.....	1
1.1. Mise en contexte	1
1.2. Contexte clinique	2
1.2.1. Besoins de l'équipe L'Ancienne-Lorette	2
1.3. Contexte théorique	3
1.3.1. L'aliénation parentale (AP).....	3
1.3.2. L'intervention lors des situations d'AP.....	5
1.3.3. Besoins des intervenants lors de situations d'AP.....	5
1.3.4. La « trousse de soutien à l'évaluation du risque d'aliénation parentale »	6
2. Description de la démarche d'évaluation	6
2.1. Objectifs et questions d'évaluation	6
2.2. Procédure, sélection des participants et instruments de mesures.....	6
2.3. Analyse des données	7
3. Présentation des résultats	8
3.1. Description des participants.....	8
3.1.1. Portrait des familles.....	8
3.1.2. Documentation des conflits parentaux.....	10

	<i>Page</i>
3.2. Comportements aliénants des enfants et des parents	10
3.2.1. Attitudes et comportements de l'enfant.....	11
3.2.2. Comportements parentaux aliénants	12
3.3. Appréciation de l'utilisation de la trousse	14
3.3.1. Maîtrise et utilité de la trousse.....	14
3.3.2. Apports cliniques associés à l'utilisation de la trousse	15
3.3.3. Difficultés liées à l'utilisation de la trousse.....	16
4. Conclusion	16
Références.....	19
Annexe A Inventaire d'indicateurs d'aliénation parentale.....	23
Annexe B Questionnaire sur les caractéristiques sociodémographiques des participants..	25

Liste des tableaux

Tableau		Page
1	Critères d'inclusion et d'exclusion des familles ciblées par les intervenants	7
2	État de la collecte des données.....	8
3	Caractéristiques des enfants (n = 9).....	9
4	Caractéristiques des familles (n = 7).....	9
5	Types d'allégations déclarées selon les parents.....	10
6	Comportements aliénants en fonction du parent ciblé ou de l'auteur des comportements.....	11
7	Énoncés issus de « L'inventaire d'indicateurs d'aliénation parentale ».....	12
8	Énoncés issus de « L'inventaire d'indicateurs d'aliénation parentale	13
9	Niveau d'utilité de la trousse.....	15

Liste des acronymes

AÉO	Accueil, évaluation et orientation.
AM	Application des mesures.
AP	Aliénation parentale.
CJQ-IU	Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire.
PEP	Projet d'évaluation des pratiques.
PIJ	Projet intégration jeunesse.
PJ	Protection de la jeunesse.
SAC	Spécialiste en activités cliniques.

Remerciements

Nous tenons à remercier chaleureusement tous les intervenants de l'équipe polyvalente de L'Ancienne-Lorette qui ont généreusement accepté d'expérimenter la « trousse de soutien à l'évaluation du risque d'aliénation parentale » et d'évaluer son utilité. Leur participation témoigne de leurs préoccupations pour la qualité des services offerts à la clientèle.

Nos remerciements sincères s'adressent particulièrement aux intervenants qui ont travaillé au sein de l'équipe L'Ancienne-Lorette au moment du PEP :

Francine Beaumont, <i>agente administrative</i>	Sabrina Harvey, <i>éducatrice</i>
Francine Berry, <i>éducatrice</i>	Émilie Labrecque, <i>A. R. H.</i>
Marie-Josée Bilodeau, <i>A. R. H.</i>	Claudia Langlois-Blouin, <i>A. R. H.</i>
Marie-Josée Blais, <i>éducatrice</i>	Madeleine Lemay-Bonenfant, <i>A. R. H.</i>
Louise Chamberland, <i>éducatrice</i>	Jean-François Lemay, <i>A. R. H.</i>
Sarah Gaudreault, <i>T.T.S.</i>	Johanne McGrath, <i>éducatrice</i>
Sophie Gauthier, <i>A. R. H.</i>	Marie-Hélène St-Amand, <i>A. R. H.</i>
Laurence Guérard, <i>A. R. H.</i>	Julie Tétrault, <i>A. R. H.</i>
Johanne Guimont, <i>éducatrice</i>	Chantal Trudel, <i>éducatrice</i>
Roxanne Hardy, <i>A. R. H.</i>	Andrée Arseneau, <i>t.s. (équipe poly. Mont Ste-Anne)</i>

Nous remercions notre chef d'équipe, M. Sébastien Morneau, pour l'enthousiasme démontré envers notre projet PEP. Il a su accorder l'espace nécessaire à la réalisation du projet et a été d'un grand support à toutes les étapes.

Nous souhaitons également souligner l'appui de M^{me} Reine Labranche, chef de service au moment du développement du projet. Son intérêt pour la problématique d'aliénation parentale a donné le coup d'envoi au projet. Enfin, nous remercions M^{me} Suzanne Michaud, stagiaire, pour sa contribution à l'élaboration du formulaire de candidature.

Enfin, nous tenons à remercier M^{me} Marie-Hélène Gagné et M^{me} Véronique Lachance pour leur appui et la formation offerte quant à l'utilisation de la trousse.

Toutes ces personnes nous ont permis de faire évoluer notre pratique pour intervenir autrement auprès des familles à haut niveau de conflit.

Sincèrement, merci !

Résumé

Ce rapport présente les résultats de l'expérimentation de la « trousse de soutien à l'évaluation du risque d'aliénation parentale¹ » (Lachance & Gagné, 2013) par des intervenants du Centre jeunesse de Québec – Institut universitaire (CJQ-IU) au cours de l'année 2013-2014. Il vise à déterminer l'utilité de la trousse à l'étape d'application des mesures. Dans un premier temps, il est question du contexte dans lequel s'inscrit la démarche. Par la suite, les aspects méthodologiques et les principaux résultats obtenus sont présentés. Les résultats obtenus indiquent que la trousse aide à préciser l'ampleur du conflit parental. Aux dires des intervenants, son utilisation permettrait d'orienter les questions d'entrevue et de peaufiner l'intervention. Ces résultats soutiennent la pertinence de l'utilisation d'un tel outil à cette étape du processus d'intervention. Ils révèlent l'importance, pour ces intervenants, d'avoir des outils de soutien pour l'intervention à mettre en place dans les situations de conflit parental, en vue de prévenir la cristallisation des comportements parentaux problématiques et une dégradation vers une problématique d'aliénation parentale (AP).

1. Développement et présentation du projet

1.1. Mise en contexte

La présente évaluation s'inscrit dans le cadre du Projet d'évaluation des pratiques (PEP) mis en œuvre au CJQ-IU. Le PEP favorise l'appropriation d'une démarche évaluative par les intervenants. Cette démarche nécessite la libération d'un intervenant social supervisé par un chercheur et une professionnelle de recherche de l'établissement. À partir d'un questionnaire sur leurs pratiques, les équipes ont l'occasion, via le PEP, de réfléchir sur les façons d'exercer l'intervention auprès des jeunes et des familles et de poser un regard évaluatif sur leur travail. Concrètement, les équipes ont donc à définir leurs questions d'évaluation, mettre en place les collectes de données nécessaires pour y répondre et s'approprier les résultats obtenus. En mobilisant les intervenants autour d'un projet d'évaluation qui provient de leurs préoccupations, les probabilités d'induire des changements dans les pratiques cliniques sont susceptibles d'être augmentées. Tel est le contexte dans lequel a été développé le projet de l'équipe L'Ancienne-Lorette.

¹ Afin d'alléger le texte, le terme « trousse » sera utilisé en référence à la « trousse de soutien à l'évaluation du risque d'aliénation parentale ».

1.2. Contexte clinique

1.2.1. Besoins de l'équipe L'Ancienne-Lorette

Au quotidien, les intervenants de l'équipe L'Ancienne-Lorette rapportent avoir à travailler dans des dossiers de plus en plus lourds. Ils admettent que davantage de dynamiques parentales conflictuelles ou aliénantes sont rencontrées. Lors de rencontres avec les familles où ces dynamiques sont présentes, plusieurs intervenants se retrouvent démunis et ne savent plus sous quel angle intervenir. L'absence d'informations ou d'outils sur l'AP contribue à ces difficultés.

Dès que les intervenants reçoivent un dossier retenu sous l'alinéa « Mauvais traitements psychologiques », un doute s'installe quant à la présence de conduites aliénantes ou d'AP. Par ailleurs, si cette problématique n'est pas déjà identifiée à l'étape accueil – orientation – évaluation (AÉO), ils trouvent difficile de déterminer l'ampleur du conflit parental et ne savent pas trop comment l'interpréter, la définir ou la présenter au tribunal par exemple. Si un dossier en provenance de l'AÉO identifie d'emblée la présence de conflits parentaux, les intervenants essaient d'évaluer l'impact du conflit sur les enfants, mais admettent éprouver certaines difficultés à bien identifier les comportements aliénants. En l'absence d'outil de soutien, ils restent dans l'incertitude pour documenter le niveau de conflit parental. Souvent, ils se réfèrent au spécialiste en activité clinique (SAC) pour valider la présence d'un comportement d'AP. Pour certains intervenants, l'absence de critères fiables pour bien cerner la problématique peut les amener à conclure précocement à la présence d'AP.

De plus, des intervenants rapportent des difficultés à intervenir lorsqu'ils observent des comportements parentaux aliénants ou s'ils perçoivent des impacts de la situation sur l'enfant. Ils protègent certes les enfants, mais certains avouent procéder par essais et erreurs pour ce qui est des interventions à mettre en place dans un tel contexte. Dans ces situations, ils tentent les interventions habituelles. Lorsqu'ils vivent un échec dans l'intervention, le besoin de discuter du dossier avec des collègues, pour s'entraider et trouver de nouvelles pistes d'intervention, se fait sentir.

La réalisation d'un PEP sur la thématique de l'AP permettra de soutenir les intervenants de l'équipe L'Ancienne-Lorette qui travaillent dans ces contextes familiaux. En les outillant davantage sur l'AP, ils augmenteront leur sentiment de confiance pour intervenir sur cette problématique. Par ailleurs, une meilleure compréhension de l'AP pourra faciliter le travail d'équipe, par le partage d'un langage commun. Les intervenants ont besoin de mieux comprendre l'AP et de connaître des façons de travailler avec les familles qui présentent un haut niveau de conflit et de prévenir la cristallisation de l'AP, ce qui justifie la pertinence de réaliser un PEP sur cette thématique.

1.3. Contexte théorique

Au Québec comme ailleurs, la proportion de familles biparentales intactes est en baisse. Selon l'Institut de la statistique du Québec (2005 – 2009), un mariage québécois sur deux se solde par un divorce depuis le milieu des années 1990. La proportion de familles biparentales intactes est passée de 80,9 % en 1987 à 66,1 % en 2006 (Institut de la statistique du Québec, 2001, 2011). Le nombre d'enfants affectés par cette situation a augmenté de façon dramatique au cours des vingt dernières années. Comme cette statistique ne concerne que les couples mariés et que les unions libres sont très répandues au Québec (Statistique Canada, 2013, Le Bourdais, Lapierre-Adamcyk, & Roy, 2014), on peut supposer qu'encore davantage d'enfants sont concernés.

Par ailleurs, il est reconnu que la séparation des conjoints peut contribuer à accentuer les conflits déjà existants au sein du couple ou en susciter de nouveaux. De tels conflits ont des répercussions importantes pour les enfants, surtout s'ils perdurent (Gagné, Drapeau, & Hénault, 2005). Selon certains spécialistes, ce sont justement ces conflits entre parents – concernant notamment la garde des enfants – qui augmenteraient la probabilité de voir émerger l'AP au sein de la famille (Gagné, Duquet, Jean, & Nadeau, 2009 ; Lafontaine, Malo, & Moreau, 2012).

1.3.1. L'aliénation parentale (AP)

Les écrits sur l'aliénation parentale (AP) sont relativement récents et une absence de consensus sur sa définition ressort de la littérature disponible (Gagné *et al.*, 2009). Certains auteurs perçoivent l'AP comme un syndrome (Gardner, 2002) qui affecte l'enfant et d'autres (Kelly & Johnston, 2001) comme une problématique familiale de nature systémique. Les tenants de l'option syndrome perçoivent l'AP comme un trouble de l'enfance dont le diagnostic est fait à partir des symptômes présentés par l'enfant (Gardner, 2002). Le diagnostic s'applique à l'enfant, même si la contribution d'un parent dit « aliénant » est reconnue. Pour leur part, Kelly et Johnston (2001) préfèrent parler d'enfant aliéné plutôt que de syndrome. Elles inscrivent ce phénomène dans une perspective systémique et voient plutôt l'AP comme un désordre relationnel au sein d'une famille (Cyr, 2010). Elles croient que l'enfant peut développer une animosité injustifiée, des peurs et des croyances négatives envers un parent même en l'absence d'un comportement aliénant de la part de l'autre parent (Johnston, 1993). Par ailleurs, elles considèrent que des conflits conjugaux intenses et répétés avant et après la séparation ou une séparation humiliante (e.g. lorsqu'un des deux conjoints est laissé) sont des facteurs prédisposants à l'AP. D'autres variables pourraient influencer la réponse de l'enfant à de telles situations comme les croyances et les comportements négatifs du parent aliénant, la réaction du parent rejeté ou la vulnérabilité, l'âge et le tempérament de l'enfant. La réponse affective et comportementale de l'enfant aurait à son tour une répercussion sur ses parents et sur le fonctionnement familial, ce qui créerait une dynamique circulaire ou une « boucle de rétroaction systémique » (Kelly & Johnston, 2001).

Bien qu'aucune définition de cette problématique ne fasse l'unanimité (Bernet, Von Boch Galhau, Baker, & Morrison, 2010 ; Clarkson & Clarkson, 2007 ; Kelly & Johnston, 2001), on reconnaît aujourd'hui l'AP comme un terme plus large que le syndrome d'aliénation parentale (Lafontaine *et al.*, 2012). La plupart des auteurs s'entendent pour décrire l'AP comme un type de dynamique familiale où un parent utilise des stratégies pour influencer son enfant à rejeter l'autre parent de façon injustifiée. Dans la littérature, ces stratégies sont qualifiées de « comportements aliénants » (Baker & Darnall, 2006 ; Gagné, Drapeau, & Hénault, 2005 ; Malo & Rivard, 2013). Ce phénomène surviendrait typiquement dans un contexte de disputes pour la garde de l'enfant (Gardner, 2003), mais pourrait également se développer au sein d'une famille biparentale intacte quoique cela soit moins fréquemment rapporté (Baker, 2006 ; Saini, Johnston, Fidler, & Bala, 2012).

Certains auteurs considèrent l'AP comme un type de mauvais traitement psychologique envers l'enfant (Baker, 2010 ; Drapeau, Gagné, & Hénault, 2004 ; O'Leary & Moerk, 1999). Au Québec, les comportements aliénants du parent de même que l'exposition de l'enfant à d'intenses conflits conjugaux sont susceptibles d'être pris en compte sous le couvert de la *Loi sur la protection de la jeunesse* par l'entremise de l'article 38c « Mauvais traitements psychologiques ». Représenté sous cet alinéa, l'aliénation parentale est une problématique à laquelle les intervenants des centres jeunesse peuvent donc être confrontés dans l'exercice de leurs fonctions.

Dans leur étude, Malo, Moreau, Hélie, et Lavergne (2011) ont confirmé l'importance des situations d'exposition aux conflits sévères de séparation dans les familles desservies par les services de protection de la jeunesse québécois. D'après leurs résultats, 38,8 % des signalements retenus pour mauvais traitements psychologiques font référence au « conflit de couple ». Cependant, les données cliniques actuelles montrent qu'il y a très peu de situations extrêmes où la présence d'AP est avérée, c'est-à-dire lorsque l'enfant rejette un de ses deux parents (Malo & Rivard, 2013).

Or, les conflits entre parents représentent une importante source de stress pour l'enfant (Emery, 1988). À partir de leur expérience clinique, BochGalhau et Kodjoe (2005) identifient certaines difficultés associées à l'AP : une perte de la sensation de la réalité, une identité propre chancelante, un manque d'amour-propre et une insécurité profonde. Certaines difficultés pourraient même persister à l'âge adulte. Dans une étude qualitative réalisée auprès d'adultes ayant vécu de l'AP durant leur enfance, Baker (2005) identifient sept niveaux d'impact de l'AP : la faible estime de soi, la dépression, l'abus d'alcool et de drogue, la faible confiance en eux-mêmes et en d'autres personnes, l'aliénation de leurs propres enfants, le divorce ainsi que d'autres problématiques (problème d'identité, amertume et colère, etc.). Cette même auteure prévient cependant qu'il est difficile de dégager les difficultés qui sont dues à l'AP de celles qui ont été engendrées par d'autres événements comme la séparation des parents elle-même ou la maladie mentale d'un parent par exemple (Baker, 2005). Dans un sondage réalisé auprès d'adultes qui ont vécu le divorce de leurs parents, Baker et Ben-Ami (2013) ont voulu savoir jusqu'à quel point l'exposition à des comportements d'AP affectaient ces répondants. Elles ont observé un lien entre les comportements

parentaux aliénants et l'estime de soi, la dépression, le style d'attachement insécure et l'abus d'alcool. Ces résultats appuient les effets négatifs à long terme de l'exposition à des comportements parentaux aliénants et suggèrent que l'AP devrait être prévenue dès que possible.

1.3.2. L'intervention lors des situations d'AP

Différentes interventions sont proposées en vue d'aider les familles qui vivent une situation d'AP. Parmi celles-ci on retrouve les interventions punitives (Gardner, 1998), les interventions systémiques (Johnston, Walters, & Friedlander, 2001), la médiation (Vestal, 1999) et le counseling (Ellis, 2005). À partir de leur expérience professionnelle, des experts soutiennent que les interventions de nature psychosociale doivent être réalisées en étroite collaboration avec le tribunal, puisque ce dernier a le pouvoir d'obliger les parents à respecter une ordonnance (Gardner, 1999 ; Kelly & Johnston, 2001 ; Sullivan & Kelly, 2001 ; Van Gijseghem, 2005). Cependant, les experts ne s'entendent pas par rapport à l'ordonnance appropriée concernant la garde de l'enfant en situation d'AP. Pour Gardner (1998), laisser l'enfant en compagnie du parent aliénant lui est préjudiciable, et il recommande que sa garde revienne au parent rejeté, même s'il faut obliger l'enfant. D'autres auteurs, dont Stahl (1999 cité dans Gagné *et al.*, 2009), croient qu'une telle « parentectomie » serait préjudiciable à l'enfant et recommandent plutôt une garde partagée. Étant donné qu'aucune intervention n'a été systématiquement évaluée à ce jour, il est impossible d'identifier l'approche qui obtient les meilleurs résultats (Gagné *et al.*, 2009).

1.3.3. Besoins des intervenants lors de situations d'AP

Même si la majorité des familles et des enfants ne présentent pas de difficultés sérieuses reliées au divorce de leurs parents, pour celles qui en vivent, les réactions sont parfois si intenses qu'elles sont référées aux services de protection de la jeunesse. La présence de conflits entre parents complexifie l'intervention à réaliser (Malo & Rivard, 2013). Face à ces situations, les intervenants se retrouvent souvent sans repère pour évaluer la présence d'AP et la distinguer des autres phénomènes apparentés (Gagné *et al.*, 2005 ; Kelly & Johnston, 2001 ; Saini *et al.*, 2012). À ce jour, peu d'instruments ont été construits pour soutenir les intervenants dans ce travail (Gagné *et al.*, 2005 ; Saini *et al.*, 2012).

En 2009, des auteures ont mené une étude exploratoire afin de découvrir les conceptions de l'AP chez divers intervenants psychosociaux (Gagné, Duquet, Jean, & Nadeau, 2009). D'une part, elles ont identifié les principaux enjeux soulevés par la reconnaissance professionnelle et sociale de l'AP. D'autre part, elles ont identifié les techniques des intervenants en matière d'intervention dans ces situations, de même que leurs besoins pour supporter leurs interventions. Leurs résultats ont permis d'émettre les constats suivants : les intervenants rapportent manquer de connaissances, de formation et d'outils pour faciliter leur évaluation et adapter leurs interventions en présence d'AP ou de risque d'AP (Gagné *et al.*, 2009). Ces constats sont d'ailleurs à la base de l'élaboration de la

« trousse de soutien à l'évaluation du risque d'aliénation parentale » (Lachance & Gagné, 2013) dont il est question dans la présente évaluation.

1.3.4. La « trousse de soutien à l'évaluation du risque d'aliénation parentale »

La « trousse de soutien à l'évaluation du risque d'aliénation parentale » (Lachance & Gagné, 2013) vise à soutenir les intervenants dans l'évaluation du risque d'aliénation parentale dans une famille. Elle inclut quatre outils (un manuel de référence, un guide d'entrevue, un inventaire d'indicateurs d'aliénation parentale, un arbre décisionnel) et suggère une séquence d'utilisation. Les outils de cette trousse aident à distinguer l'aliénation parentale des autres problématiques familiales. Ils permettent aussi d'identifier diverses conditions et indicateurs qui accroissent le risque de voir apparaître une dynamique d'aliénation parentale (Lachance & Gagné, 2013). Les auteures rappellent qu'il ne s'agit pas d'un outil diagnostique, mais plutôt d'un guide pour l'évaluation d'une situation familiale.

2. Description de la démarche d'évaluation

2.1. Objectifs et questions d'évaluation

Tel qu'énoncé, les besoins des intervenants de l'équipe de L'Ancienne-Lorette – compte tenu de l'absence de protocole pour dépister et intervenir auprès des familles où des comportements sont associés à l'AP – sont nombreux. L'objectif de la présente évaluation des pratiques est d'explorer l'utilité de la « trousse de soutien à l'évaluation du risque d'aliénation parentale » (Lachance & Gagné, 2013) pour des intervenants du CJQ-IU travaillant à l'application des mesures (AM). Il s'agit d'une recherche exploratoire et descriptive.

Trois principales questions sous-tendent cette évaluation :

1. Est-ce que la trousse aide à identifier la présence d'un conflit parental ?
2. Quel est l'apport clinique (répercussions, positives ou négatives) de l'utilisation de la trousse ?
3. Quels sont les inconvénients ou difficultés associés à l'utilisation de la trousse ?

2.2. Procédure, sélection des participants et instruments de mesures

Comme le suppose la réalisation d'un PEP, cette évaluation est réalisée conjointement par des chercheurs et des intervenants du CJQ-IU. Elle s'appuie sur un protocole comportant une seule mesure rapportée par les intervenants. Cette mesure permet à la fois de recueillir des données quantitatives et qualitatives à l'aide de questionnaires. La collecte de données s'est déroulée de

janvier à avril 2014 auprès des 8 intervenants qui ont, au préalable, ciblé des familles auprès de qui tester la trousse. Les critères pour sélectionner les familles sont les suivants (tableau 1) :

Tableau 1
Critères d'inclusion et d'exclusion des familles ciblées par les intervenants

<i>Critères d'inclusion</i>	<i>Critères d'exclusion</i>
<ul style="list-style-type: none">▪ Dossier présentant des indices de conflits parentaux.▪ Famille connue depuis au moins 6 mois (avoir une connaissance minimale de la situation).▪ Présence de mauvais traitements psychologiques (art. 38 c) OU de conflits entre les parents.▪ Enfants de 6 ans et plus.	<ul style="list-style-type: none">▪ Rejet parental explicable par les comportements d'abus ;▪ Enfants de 0-5 ans.

Au préalable, les intervenants ont reçu une formation à l'utilisation de la trousse de la part des deux conceptrices (Lachance & Gagné, 2013). Cette formation avait pour but d'établir une compréhension commune de la problématique d'AP et de permettre aux intervenants de se familiariser au contenu de la trousse.

Pour chacun des « dossiers familles » identifiés, l'*Inventaire d'indicateurs d'aliénation parentale* disponible dans la trousse (outil de la trousse, annexe A) a été rempli. Il s'agit d'un outil conçu pour que l'intervenant note ses observations quant aux comportements aliénants des parents, de même qu'aux réactions comportementales des enfants, dans une famille où les parents sont en conflit. Le questionnaire sur les caractéristiques sociodémographiques des familles a également été rempli par les intervenants (annexe B). Cet outil comporte des questions sur les caractéristiques des enfants et des familles inclus dans la démarche de même que cinq questions à court développement concernant l'utilité de la trousse.

2.3. Analyse des données

Compte tenu du caractère exploratoire de l'étude et du petit échantillon recruté, l'analyse descriptive simple est retenue pour traiter les données quantitatives. Celle-ci consiste à dresser un portrait des caractéristiques des jeunes et de leurs familles (Mayer, Saint-Jacques, Turcotte et al., 2000). Les réponses obtenues aux questions à court développement ont été analysées conjointement par l'intervenante libérée et la professionnelle de recherche, afin d'assurer une objectivité. Ces dernières ont codifié et catégorisé chacune des réponses afin d'en dégager les similitudes et les différences.

3. Présentation des résultats

Cette section présente les principaux résultats obtenus dans le cadre de l'expérimentation de la trousse. Elle dresse, dans un premier temps, le portrait des intervenants impliqués dans la cueillette des données et un portrait sommaire des familles et des jeunes auprès de qui la trousse a été testée. Dans un premier temps, il est donc question de la description des participants. Dans un second temps, les résultats sur l'appréciation de la trousse sont présentés.

3.1. Description des participants

Six intervenants sociaux et deux éducateurs ont participé à l'expérimentation de la trousse et, au total, ils ont rempli 7 trousse¹. Pour 4 situations, les questionnaires ont été remplis uniquement par un intervenant social alors que dans les 3 autres situations, ils ont été remplis conjointement par un intervenant social et un éducateur. Tel qu'illustré dans le tableau 2, les intervenants ont recueilli les données à partir de l'observation de 7 familles différentes comportant un total de neuf enfants.

Tableau 2
État de la collecte des données

Intervenants ayant rempli les questionnaires		Familles	Nombre d'enfants dans la famille
Intervenant social	Éducateur et intervenant social		
x		Famille 1	2
	x	Famille 2	2
x		Famille 3	1
x		Famille 4	1
x		Famille 5	1
	x	Famille 6	1
	x	Famille 7	1
Total	4	7	9

3.1.1. Portrait des familles

Les tableaux 3 et 4 présentent les caractéristiques sociodémographiques des jeunes et des familles auprès de qui les intervenants ont testé la trousse.

¹ Ils ont rempli en tout 7 questionnaires sur les « Comportements parentaux aliénants, 9 sur les « Attitudes et comportements de l'enfant » (annexe A) et 7 Questionnaires complémentaires (annexe B).

Tableau 3
Caractéristiques des enfants (n = 9)

		Total
Sexe	Filles	4
	Garçons	5
Âge	3 ans	1
	4 ans	1
	6 ans	2
	7 ans	1
	8 ans	1
	12 ans	1
	15 ans	1
Alinéa principal	Mauvais traitements psychologiques (38c)	7
	Négligence sur le plan éducatif (38b1iii)	1
	Abus physique (38e1)	1

À la lumière du tableau 3, on remarque qu'une proportion similaire de filles (n = 4) et de garçons (n = 5) compose les familles auprès de qui les intervenants ont utilisé la trousse. L'âge des enfants varie entre 3 ans et 17 ans. Les principaux motifs de rétention des signalements sont les mauvais traitements psychologiques (n = 7).

Tableau 4
Caractéristiques des familles (n = 7)

		Total
Composition familiale	Famille séparée/divorcée	4
	Famille recomposée	3
Garde légale	Père	2
	Mère	--
	Parents (garde partagée)	5
Niveau de conflit parental perçu par les intervenants au dossier	Léger	1
	Moyen	1
	Élevé	3
	Très élevé	2
Mesures	Volontaires	2
	Ordonnées	5
Durée du suivi au CJQ-IU (mois)	2	1
	3	1
	8	1
	11	1
	24	1
	39	1
	57	1

Concernant la composition des familles auprès de qui les intervenants ont expérimenté la trousse (n = 7), quatre sont séparées ou divorcées et trois sont recomposées (tableau 4). Parmi ces familles, aucune mère n'a la garde légale des enfants. Dans 5 situations, la garde des enfants est partagée. Concernant les deux autres situations, la garde est confiée uniquement aux pères. Cinq des sept familles pour lesquelles les informations ont été recueillies sont suivies dans un contexte légal. La durée du suivi au CJQ-IU varie de 2 à 57 mois. Enfin, pour cinq des sept familles, le niveau de conflit perçu par les intervenants au début de la démarche est élevé (n = 3) ou très élevé (n = 2).

3.1.2. Documentation des conflits parentaux

Le tableau 5 présente les allégations déclarées par les parents. Ces informations proviennent du système PIJ (Projet Intégration Jeunesse) du CJQ-IU. Il s'agit de données qu'ont saisi les intervenants à l'étape AÉO ou au début de l'étape AM.

Tableau 5
Types d'allégations déclarées selon les parents

Allégations	Déclarants			
	Mère	Père	Mère et père	Total
Négligence envers l'enfant	2	1	--	3
Abus physique ou verbal	2	1	2	5
Violence conjugale	2	1	--	3
Agression sexuelle	1	--	--	1

Parmi les familles à l'étude, toutes déclarent au moins une allégation et plus de la moitié de celles-ci (n = 4) en déclare deux ou trois à la fois (non illustré). Tel qu'indiqué au tableau 5, l'allégation la plus fréquemment rapportée est l'abus physique ou verbal (n = 5). Tous les types d'allégations confondues, on constate que davantage de mères font des allégations (9 fois des mères vs 5 fois des pères).

3.2. Comportements aliénants des enfants et des parents

Le tableau 6 permet de voir combien d'enfants et de parents sont impliqués dans la manifestation de comportements aliénants selon ce qu'ont observé les intervenants.

Tableau 6
Comportements aliénants en fonction du parent ciblé ou de l'auteur des comportements

Familles :	Parents ciblés par les « Attitudes et comportements de l'enfant » (n = 7 ¹) :		Auteurs des « Comportements parentaux aliénants » (n = 7)	
	Père	Mère	Père	Mère
Famille 1*	X	X	X	X
Famille 2*	X	X	X	X
Famille 3	X	X	X	X
Famille 4	X	X	--	X
Famille 5	--	--	--	X
Famille 6	X	X	X	--
Famille 7	--	--	X	--
Total	7	7	5	5

Note : * Ces familles comptent deux enfants.

¹ Les répondants ont rempli des fiches de cotation pour 7 des 9 enfants.

Tel qu'illustré au tableau 6, les intervenants ont rempli un questionnaire sur les attitudes et les comportements de l'enfant pour 7 des 9 enfants inclus dans les familles. Pour tous ces enfants (n = 7), les intervenants observent que des attitudes et comportements sont dirigés à la fois envers les pères et les mères. Les intervenants rapportent également que dans quatre familles, un seul parent est l'auteur des comportements (la mère pour les familles 4 et 5 et le père pour les familles 6 et 7). Concernant les trois autres familles (familles 1, 2 et 3), les deux parents manifestent des comportements aliénants envers l'autre.

3.2.1. Attitudes et comportements de l'enfant

Le tableau 7 présente la fréquence des attitudes et comportements de l'enfant rapportés par les intervenants.

Tableau 7
Énoncés issus de « L'inventaire d'indicateurs d'aliénation parentale » (n = 7)

« Attitudes et comportements de l'enfant »	Envers			Total
	Sa mère	Son père	Sa mère/ son père	
1. Affiche de l'ambivalence vis-à-vis de :	3	4	--	7
2. Avoue ou affiche une affinité, une préférence pour :	4	3	--	7
3. Est moralement indigné par le comportement de :	--	2	--	2
4. Idéalise :	3	1	--	4
5. Manifeste ou verbalise avoir peur de faire de la peine à :	1	--	1	2
6. Manifeste ou verbalise avoir peur de faire fâcher :	2	2	--	4
7. Manifeste ou verbalise avoir peur de perdre sa relation avec :	1	1	--	2
8. Manifeste ou verbalise avoir peur de :	1	2	--	3
9. Manifeste ou verbalise de l'aversion, de la haine ou du mépris envers :	--	2	--	2
10. Manifeste ou verbalise de la colère envers :	--	4	1	5
11. Manifeste ou verbalise de la tristesse en rapport avec sa relation avec :	--	1	--	1
12. Montre des signes d'appréciation du contact avec (sa mère/son père), mais affirme le contraire en présence de l'autre parent :	1	--	2	3
13. Réagit fortement à tout incident négatif vécu avec :	--	4	1	5
14. Refuse les contacts et les visites avec :	--	1	--	1
15. Refuse les contacts et les visites avec la parenté ou l'entourage de :	--	1	--	1
16. S'exprime en utilisant un discours emprunté à :	1	--	--	1
Total	17	28	5	50

Note : Les répondants ont rempli des fiches de cotation pour 7 des 9 enfants.

Les enfants adoptent différents comportements associés à l'aliénation parentale indépendamment de la cible des comportements (père ou mère) Les plus fréquents concernent l'« Ambivalence envers le parent » (n = 7), le « Fait d'avouer ou d'afficher une affinité, une préférence pour un parent » (n = 7), la « Manifestation ou la verbalisation de la colère envers un parent » (n = 5), le « Fait de réagir fortement à tout incident négatif vécu avec un parent » (n = 5), l'« Idéalisation d'un parent » (n = 4) et la « Manifestation ou la verbalisation d'avoir peur de faire fâcher un parent » (n = 4). Par ailleurs, les intervenants observent davantage de manifestations de comportements associés à l'AP qui sont dirigés envers les pères (33 c. 22 envers les mères)¹.

3.2.2. Comportements parentaux aliénants

La fréquence des attitudes et comportements provenant des parents et observés par les intervenants est présentée au tableau 8.

¹ Les comportements dirigés à la fois envers le père et la mère sont inclus dans le total.

Tableau 8
Énoncés issus de « L'inventaire d'indicateurs d'aliénation parentale (n = 7) »

Catégories	Énoncés	Auteur du comportement			
		Mère	Père	Mère et Père	Total
Parler contre l'autre parent à/devant l'enfant.	Parles-en mal de l'autre parent de façon générale (dit que c'est une mauvaise personne).	3	1	--	4
	Laisse entendre que l'autre parent est dangereux ou malade.	3	1	--	4
	Dit que l'autre parent n'aime pas l'enfant.	2	--	--	2
	Se confie à l'enfant au sujet de la relation conjugale, des conflits/litiges ou de la pension alimentaire.	3	--	--	3
	Dit à l'enfant que l'autre parent n'est pas son parent biologique.	1	1	--	2
	Rabaisse/dénigre l'autre parent, ses valeurs ou ses intérêts devant l'enfant	3	2	2	7
Limiter/interférer dans les contacts entre l'autre parent et l'enfant.	Organise des activités plaisantes au même moment que la période prévue des contacts avec l'autre parent.	1	2	--	3
	Appelle/se présente pendant les contacts avec l'autre parent.	--	--	2	2
	Limite les contacts de l'enfant avec la parenté de l'autre parent.	--	3	--	3
Limiter/interférer dans les contacts téléphoniques/virtuels entre l'autre parent et l'enfant.	Bloque/intercepte les appels/messages de l'autre parent, ferme le téléphone, change de numéro de téléphone.	--	1	--	1
	Gère les contacts téléphoniques ou les courriels (écoute au téléphone, lit les courriels entre l'autre parent et l'enfant).	3	1	--	4
	Déforme le passé afin de minimiser la relation entre l'autre parent et l'enfant.	4	--	--	4
	Change le nom de l'enfant pour exclure l'autre parent.	1	--	--	1
	Demande à l'enfant de se référer à une autre personne que l'autre parent pour faire office de parent (par exemple, nouveau conjoint).	--	2	--	2
Interférer dans l'information fournie à l'autre parent au sujet de l'enfant.	Ne fournit pas (ou empêche d'accéder à) l'information médicale, scolaire ou liée aux activités sociales de l'enfant à l'autre parent.	1	2	--	3
	Refuse de communiquer avec l'autre parent au sujet de l'enfant.	2	--	1	3
	Utilise l'enfant comme messenger entre lui et l'autre parent.	2	--	2	4
Manipulation émotionnelle.	Force l'enfant à choisir entre ses deux parents ou à exprimer sa loyauté.	2	--	--	2
Total		31	16	7	54

Note : Afin de simplifier la présentation, seuls les énoncés du questionnaire pour lesquels les intervenants ont observé des comportements auprès des parents figurent dans le tableau. Pour voir la liste complète des énoncés disponibles dans l'inventaire, consultez l'annexe A.

À la lecture du tableau 8, on remarque que toutes les catégories de comportements parentaux aliénants listés dans la trousse sont représentées dans les observations qu'ont réalisées les intervenants auprès des parents des sept familles ciblées. Globalement, les intervenants observent que 38 comportements parentaux aliénants sont manifestés par des mères alors que 23 le sont par des pères¹. Parmi les comportements parentaux aliénants les plus fréquemment rapportés par les intervenants, on retrouve le fait de « Rabaisser/dénigrer l'autre parent, ses valeurs ou ses intérêts devant l'enfant » (n = 7). Davantage de mères (n = 4) « Déforment le passé afin de minimiser la relation entre l'autre parent et l'enfant ». Les pères sont plus nombreux à « Limiter les contacts de l'enfant avec la parenté de l'autre parent » (n = 3). À la lumière de ce tableau, davantage de comportements aliénants sont rapportés pour les mères (38 c. 23 pour les pères).

Selon les résultats présentés aux tableaux 6 et 7, les enfants ont davantage d'attitudes et de comportements aliénants envers leurs pères (33 c. 22). Du côté des parents, davantage de mères manifestent des comportements aliénants (38 c. 23). Ces chiffres laissent planer l'hypothèse que les mères seraient davantage aliénantes. Cependant, comme l'intensité des comportements aliénants n'est pas documentée dans cette étude, il est impossible de valider une telle affirmation. De plus, le type de mesure utilisée (informations rapportées par les intervenants) et la petite taille de l'échantillon ne permettent pas de faire les analyses nécessaires pour confirmer cette observation. En somme, la nature des données rapportées ne permet pas de statuer sur l'alliance du jeune avec l'un de ses deux parents ni de valider la présence d'AP, et ce, même en présence de comportements aliénants chez le jeune ou ses parents. Ces observations demeurent cependant des indicateurs à considérer pour l'intervention à mettre en place auprès des familles. Or elles doivent être validées par le jugement clinique de l'intervenant, tel que stipulé par les auteures de la trousse. En effet, rappelons que la trousse ne constitue pas un outil diagnostique mais qu'elle permet d'apprécier l'ampleur du conflit parental.

3.3. *Appréciation de l'utilisation de la trousse*

3.3.1. *Maîtrise et utilité de la trousse*

Concernant le niveau de maîtrise du contenu de la trousse, tous les répondants considèrent la maîtriser « en partie ». Pour ce qui est de l'appropriation de la trousse, un intervenant rappelle l'importance d'obtenir une mise à niveau par rapport à son utilisation, lors de comités d'équipes par exemple. Par ailleurs, toutes les sections de la trousse utilisées par les intervenants sont jugées « utile » ou « très utile » (tableau 8) dans le cadre de leur travail. Pour une situation en particulier, un intervenant admet toutefois que le « Guide d'entrevue » s'est avéré lui être « plus ou moins utile ».

¹ Les comportements dont l'auteur est à la fois la mère et le père sont inclus dans le total.

Tableau 9
Niveau d'utilité de la trousse

	Inutile	Plus ou moins utile	Utile	Très utile
Manuel de référence	--	--	5	2
Guide d'entrevue	--	1	4	2
Arbre parent	--	--	3	2
Arbre jeune	--	--	4	--
Inventaire de comportements (n = 6)	--	--	4	2

Note : Les chiffres présentés correspondent à la fréquence des réponses.

En complément, deux intervenants ont mentionné que le matériel de la trousse est attrayant et facile à utiliser : « La trousse est bien « montée », le visuel est très intéressant ». Concernant le contenu, un intervenant souhaiterait que les questions définissent plus clairement l'impact direct des comportements aliénants chez l'enfant.

3.3.2. Apports cliniques associés à l'utilisation de la trousse

Dans 4 situations, les intervenants admettent que la trousse aide à identifier le conflit parental alors que pour 3 autres situations, elle ne les a pas aidés puisque le conflit parental était déjà identifié lors du transfert du dossier AÉO à l'AM. Un intervenant mentionne que l'utilisation de la trousse, à l'étape de l'AM, permettrait de valider la présence du conflit et d'en circonscrire son ampleur, et ce, même si le conflit parental était déjà identifié.

Pour ces répondants, les apports associés à l'utilisation de la trousse sont variés. La trousse permettrait de documenter la situation clinique de manière objective et de mieux cerner l'impact de la problématique du conflit parental. Son contenu aiderait également à diriger et à peaufiner les questions d'entrevue. À ce titre, un intervenant mentionne : « Cela nous permet de mieux diriger nos questionnements. Aussi, de retourner valider les hypothèses qui en découlent ».

Dans le même ordre d'idée, la trousse aiderait à mieux identifier certains comportements aliénants des parents et à entrevoir les répercussions possibles chez l'enfant. Ainsi, elle servirait à établir les cibles d'intervention : « La trousse nous aide à mieux identifier à quel niveau nous devons mettre l'accent dans nos interventions ».

De l'avis d'un autre intervenant, la trousse gagnerait à être utilisée systématiquement dans le but de qualifier la dynamique parentale, même en l'absence d'un conflit parental clair.

3.3.3. Difficultés liées à l'utilisation de la trousse

Bien que la plupart des intervenants n'aient pas rencontré de difficulté à l'utilisation de la trousse, certaines limites sont tout de même rapportées. Parmi leurs commentaires, le manque de temps associé au contexte dans lequel ils travaillent ressort comme étant une limite associée à son utilisation. De plus, un répondant rapporte qu'une connaissance minimale de la famille est nécessaire afin de remplir l'inventaire d'indicateurs d'aliénation parentale (réf. Annexe A).

Certains font quelques mises en garde concernant l'utilisation de la trousse. Ainsi, un intervenant mentionne qu'une maîtrise préalable de l'outil est nécessaire à son utilisation. Un autre rapporte que la présence de comportements aliénants d'un ou des parents, identifiés à l'aide de la trousse, pourrait amener un intervenant à conclure hâtivement en une situation d'aliénation parentale alors que celle-ci n'en n'est pas une. C'est le cas, par exemple, des situations où il y a présence de comportements aliénants de la part d'un ou des parents, sans que le jeune ne rejette ouvertement un parent.

4. Conclusion

Il importe de rappeler que cette évaluation des pratiques s'inscrit dans un processus exploratoire visant à circonscrire l'utilité de la trousse pour des intervenants œuvrant à l'AM.

Le portrait des familles dressé dans le cadre de cette évaluation dépeint le plus souvent la mère comme étant le parent aliénant. En effet, les intervenants rapportent que les mères font plus d'allégations et manifestent plus de comportements aliénants. Les comportements observés chez les enfants sont cohérents avec les propos rapportés précédemment. Aux dires des intervenants, les jeunes manifesteraient davantage d'attitudes et de comportements aliénants envers leurs pères (parents aliénés ou rejetés). Compte tenu de ces observations, il aurait été pertinent de vérifier si les enfants et les mères qui manifestent le plus de comportements aliénants envers les pères proviennent d'une même famille, ce qui n'a pas pu être fait à partir des données recueillies. En effet, la petite taille de l'échantillon constitue une limite qui empêche de faire des analyses statistiques appropriées pour effectuer cette vérification. L'analyse des résultats demeure donc descriptive. Néanmoins, les commentaires émis par les intervenants enrichissent les données et permettent de circonscrire l'appréciation de la trousse. À la lumière des observations réalisées, il semble y avoir un apport clinique associé à l'utilisation de la trousse. En effet, elle aiderait à statuer sur la présence d'un conflit parental ou à préciser son intensité. De plus, les intervenants rapportent davantage de bénéfices que d'inconvénients associés à son utilisation, notamment pour structurer les entrevues et identifier la présence de comportements parentaux aliénants. Il semble que cette trousse vienne en partie répondre au besoin de soutien qu'éprouvent les intervenants pour intervenir en contexte de litige familial. Enfin, le manque de robustesse du devis, qui consiste en une seule mesure rapportée par les intervenants, restreignent la portée des observations réalisées.

Dans de futures recherches, il serait souhaitable que davantage d'intervenants à l'étape AM testent la trousse afin de mesurer la valeur ajoutée de l'utilisation de la trousse à cette étape précise du processus PJ. Il serait aussi intéressant de voir si l'outil permet de discriminer les familles « aliénantes » des autres familles sur la variable de conflit parental. Il serait également intéressant de voir si des liens existent entre le fait d'être détenteurs de la garde de l'enfant et la manifestation de comportements aliénants. Est-ce possible que ces mères ou ces pères qui ne détiennent pas la garde de leur enfant agissent ainsi de sorte à discréditer l'autre parent ? Bien que plausible, cette hypothèse doit être vérifiée.

Références

- Baker, A. J. L. (2005). The long-term effects of parental alienation on adult children : A qualitative research study. *American Journal of Family Therapy*, 33,289-302.
- Baker, A. J. L., & Ben-Ami, N. (2013). To Turn a Child Against a Parent Is To Turn a Child Against Himself : The Direct and Indirect Effects of Exposure to Parental Alienation Strategies on Self-Esteem and Well-Being. *Journal of Divorce & Remarriage*, 52(7), 472-489, doi : 10.1080/10502556.2011.609424
- Bernet, W., Von Boch Galhau, W., Baker, J. L. A., Morrison, & L. S. (2010). Parental Alienation, DSM-V, and ICD-11. *The American Journal of Family Therapy*, 38, 76-187.
- Boch-Galhau, W., & Kodjoe, U. (2005). Syndrome d'aliénation parentale : une forme de maltraitance psychologique des enfants en cas de séparation ou de divorce conflictuel des parents. *Divorce & séparation*, 3, 91-115.
- Clarkson, H., & Clarkson, D. (2007). Confusion and Controversy in Parental Alienation. *Journal of Social Welfare and Family Law*, 29, 265-275.
- Cyr, F. (2010). L'aliénation parentale. Comment la définir, la détecter et intervenir ? Dans : *Développements Récents en Droit Familial*, vol. 326 : 15-55. Cowansville : Éditions Yvon Blais.
- Drapeau, S., Gagné, M.-H., & Hénault, R. (2004). Conflits conjugaux et séparation des parents. Dans : M.-C. Saint-Jacques, D. Turcotte, S. Drapeau & R. Cloutier (Eds.). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale : bilan d'une réalité complexe et pistes d'action*. Québec : Les Presses de l'Université Laval, pp. 175-194.
- Drapeau, S., Gagné, M.-H., Hénault, R. (2004). Conflits conjugaux et séparation des parents. Dans : M.-C. Saint-Jacques, D. Turcotte, S. Drapeau, R. Cloutier (dir.). *Séparation, monoparentalité et recomposition familiale : bilan d'une réalité complexe et pistes d'actions*. Québec : Presses de l'Université Laval, pp. 175-194.
- Ellis, E.M. (2005). Help for the Alienated Parent. *American Journal of Family Therapy*, 33, 415-426.
- Ernery, R. E. (1988). *Marriage, divorce, and children 's adjustment*. Newbury Park, CA : Sage.
- Gagné, M.-H., & Drapeau, S. (2005). L'aliénation parentale est-elle une forme de maltraitance psychologique ? *Divorce & séparation*, (3), 29-42.

- Gagné, M.-H., Drapeau, S., & Hénault, R. (2005). L'aliénation parentale : un bilan des connaissances et des controverses. *Canadian Psychology*, 46(2), 73-87.
- Gagné, M.-H., Duquet, V., & Jean, R., Nadeau, J. (2009). L'aliénation parentale : points de vue et besoins d'intervenants et intervenantes. *Revue canadienne de santé mentale communautaire*, 28(1), 17-33.
- Gardner, R. A. (1998). Recommendations for Dealing with Parents who Induce a Parental Alienation Syndrome in their Children. *Journal of Divorce and Remarriage*, 28, 1-23.
- Gardner, R. A. (1999). Family Therapy of the Moderate Type of Parental Alienation Syndrome. *American Journal of Family Therapy*, 27, 195-212.
- Gardner, R. A. (2002). Parental Alienation Syndrome vs Parental Alienation : Which Diagnosis should Evaluators use in Child-Custody Disputes ? *American Journal of Family Therapy*, 30, 93-115.
- Gardner, R. A. (2003). The Judiciary's Role in the Etiology, Symptom Development, and Treatment of the Parental Alienation Syndrome (PAS). *American Journal of Forensic Psychology*, 21, 39-64.
- Institut de la statistique du Québec (2009). *Conditions de vie. Données sociales du Québec*. Récupéré le 2 septembre 2014 sur le site de l'Institut de la statistique du Québec : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/donnees-sociales09.pdf>
- Institut de la statistique du Québec (2011). L'environnement familial des enfants québécois en 2006. *Données sociodémographiques en bref*, 15(3), 3.
- Institut de la statistique du Québec. (2001). *Portrait social du Québec : données et analyses*. Récupéré en ligne le 2 septembre 2014 sur le site de l'Institut de la statistique du Québec : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/conditions-vie-societe/portrait-social2001.pdf>
- Institut de la statistique du Québec. (2005). *Nombre de divorces et indice synthétique de divortialité, Québec, 1969-2003*. Récupéré le 2 septembre 2014 sur le site de l'Institut de la statistique du Québec : <http://www.stat.gouv.qc.ca>
- Johnston, J.-R. (1993). Children of Divorce who Refuse Visitation. Dans : C. Depner & J.H. Bray (dir.). *Non-residential Parenting : New Vistas in Family Living*. Newbury Park, CA : Sage, pp.109-135.
- Johnston, J.-R., Walters, M.G., & Friedlander, S. (2001). Therapeutic Work with Alienated Children and their Families. *Family Court Review*, 39(3), 316-333.

- Kelly, J.-B., & Johnston, J.-R. (2001). The Alienated Child : a Reformulation of Parental Alienation Syndrome. *Family Court Review*, 39(3), 249-266.
- Lachance, V., & Gagné, M.-H. (2013). *Trousse de soutien à l'évaluation du risque d'aliénation parentale*.
- Lafontaine, I., Malo, C., & Moreau, J. (2012). Où en sommes-nous avec l'aliénation parentale ? *Défi jeunesse*, 17(2), 19-24.
- Le Bourdais, C., Lapierre-Adamcyk, E., & Roy, A. (2014). Instabilité des unions libres : une analyse comparative des facteurs démographiques. *Recherches sociographiques*, 55(1), 53-78. doi : 10.7202/1025645ar.
- Malo, C., & Rivard, D. (2013). *Aliénation parentale et exposition aux conflits sévères de séparation. Où en sommes-nous ?* Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire, 22 p.
- Mayer, R., Saint-Jacques, M.-C., Turcotte, D., & collaborateurs (2000). *Méthodes de recherche en intervention sociale*. Gaétan Morin Éditeurs, Boucherville : Québec.
- O'Leary, K.D., & Moerk, K.C. (1999). Divorce, Children and the Courts : Evaluating the Use of the Parental Alienation Syndrome in Custody Disputes. *Expert Evidence*, 7, 127-146.
- Saini, M., Johnston, J. R., Fidler, B. J., & Bala, N. (2012). Empirical Studies of Alienation. Dans : K. Kuehnle, L. Drozd (Eds.). *Parenting Plan Evaluations : Applied Research for the Family Court*. New York : Oxford University Press, pp. 399-441.
- Stahl, P.M. (1999). *Complex Issues in Child Custody Evaluations*. Thousand Oaks, CA : Sage.
- Statistique Canada (2013). *Portrait des familles et situation des particuliers dans les ménages au Canada*. Recensement du Canada 2011, Produits analytiques, tableau 2. <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/as-sa/98-312-x/98-312-x2011001-fra.cfm>.
- Sullivan, M.J., & Kelly, J.-B. (2001). « Legal and Psychological Management of Cases with an Alienated Child ». *Family Court Review*, 39(3), 299-315.
- Van Gijseghem, H. (2005). L'aliénation parentale : points controversés. Dans : M. Baurain (dir.). *Divorce & séparation : n° 3. L'aliénation parentale*. Bruxelles, Belgique : Éditions Labor, pp. 13-27.
- Vestal, A. (1999). Mediation and Parental Alienation Syndrome : Considerations for an Intervention Model. *Family and Conciliation Courts Review*, 37(4), 487-503.

Annexe A

Inventaire d'indicateurs d'aliénation parentale

Tirée de la trousse de soutien à l'évaluation du risque d'aliénation parentale (Lachance et Gagné, 2014)

A. Comportements parentaux aliénants		Mère	Père
Parler contre l'autre parent à/devant l'enfant	Parle en mal de l'autre parent de façon générale (dit que c'est une mauvaise personne)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Laisse entendre que l'autre parent est dangereux ou malade	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dit que l'autre parent n'aime pas l'enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Se confie à l'enfant au sujet de la relation conjugale, des conflits/litiges ou de la pension alimentaire	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Dit à l'enfant que l'autre parent n'est pas son parent biologique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Rabaisse/dénigre l'autre parent, ses valeurs ou ses intérêts devant l'enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Autre:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Limiter/interférer dans les contacts entre l'autre parent et l'enfant	Ne se présente pas lors des contacts prévus, cache l'enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Organise des activités plaisantes au même moment que la période prévue des contacts avec l'autre parent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Demande à l'enfant de choisir avec quel parent il veut être	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Appelle/se présente pendant les contacts avec l'autre parent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Arrive en retard ou vient chercher l'enfant lors des périodes de visite avec l'autre parent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Limite les contacts de l'enfant avec la parenté de l'autre parent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Autre:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Limiter/interférer dans les contacts téléphoniques/virtuels entre l'autre parent et l'enfant	Bloque/intercepte les appels/messages de l'autre parent, ferme le téléphone, change de numéro de téléphone	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Gère les contacts téléphoniques ou les courriels (écoute au téléphone, lit les courriels entre l'autre parent et l'enfant)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Autre :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Limiter/interférer dans les contacts symboliques entre l'autre parent et l'enfant	Jette les cadeaux donnés par l'autre parent à l'enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Déforme le passé afin de minimiser la relation entre l'autre parent et l'enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Change le nom de l'enfant pour exclure l'autre parent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Demande à l'enfant de se référer à une autre personne que l'autre parent pour faire office de parent (par exemple, le nouveau conjoint)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Bannit toute mention ou enlève les photographies de l'autre parent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Interdit à l'enfant d'amener des objets provenant de chez l'autre parent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Autre:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Interférer dans l'information fournie à l'autre parent au sujet de l'enfant	Ne fournit pas (ou empêche d'accéder à) l'information médicale, scolaire ou liée aux activités sociales de l'enfant à l'autre parent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Refuse de communiquer avec l'autre parent au sujet de l'enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Utilise l'enfant comme messenger entre lui et l'autre parent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Autre:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manipulation émotionnelle	Force l'enfant à rejeter l'autre parent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Force l'enfant à choisir entre ses deux parents ou à exprimer sa loyauté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Fait sentir l'enfant coupable de sa relation avec l'autre parent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Récompense l'enfant lorsqu'il s'éloigne ou qu'il rejette l'autre parent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Retire son amour/affection ou se fâche lorsque l'enfant visite ou exprime du positif de l'autre parent	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Autre:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Annexe B

Questionnaire sur les caractéristiques sociodémographiques des participants



Centre jeunesse
de Québec
Institut universitaire

Questionnaire complémentaire à « l'inventaire d'indicateurs d'aliénation parentale »

Projet d'évaluation des pratiques (PEP) de l'équipe l'Ancienne-Lorette

Après avoir complété l'inventaire d'indicateurs d'aliénation parentale (AP), répondez aux questions suivantes.
Par la suite, veuillez remettre ce questionnaire et l'inventaire d'indicateurs à Louise.

Informations générales

Inventaire rempli par (votre nom – vos noms) : _____

Éducateur Intervenant social Éducateur et intervenant social

Nombre de rencontres nécessaires pour remplir « l'inventaire d'indicateur d'AP » ? _____

Sur quelle période ? du _____ au _____

Indiquez le numéro d'utilisateur : _____

Alinéa principal inscrit au dossier : _____ Alinéa secondaire inscrit au dossier : _____

Type de mesures inscrites au dossier : Volontaires Ordonnées

Informations sur la famille

Depuis combien de temps suivez-vous cette famille ? _____ Mois.

Nombre d'enfants du couple : _____

Profil familial reconnu : Famille intacte Famille séparée/divorcée Famille recomposée

Pour les familles séparées/divorcées ou recomposées indiquez depuis quand (mois/année) ? _____

Qui a la garde légale de l'enfant : Mère Père Partagée, précisez _____

Documentation du conflit

D'après vous, quel est le niveau de conflit perçu entre les (ex)conjoints ?

Aucun Léger Moyen Élevé Très élevé

S'il y a lieu, cochez les allégations déclarées et indiquez par qui elles sont professées.

Allégations :	Mère	Père	Mère et Père
<input type="checkbox"/> de négligence envers l'enfant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> d'abus physique ou d'abus verbal envers	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> de violence conjugale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> d'agression sexuelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>